

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MARDI 25 AVRIL 2018  
A L'ANCIENNE SALLE DE MUNICIPLITE DE BASSINS**

Monsieur Antoine Nicolas Président ouvre la séance à 20h05, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il salue la présence de Madame Gobet-Mahler, Directrice de l'établissement scolaire de Begnins l'Esplanade. Il remercie la Commune de Bassins pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Après ajout du point N°10 « nomination du bureau du Conseil Intercommunal », l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2017.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2017 – **Préavis N°01/2018.**
6. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2017 – **Préavis N°02/2018.**
7. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de mobilier scolaire – **Préavis N°03/2018.**
8. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de modulaires pour Vich – **Préavis N°04/2018.**
9. Approbation du rapport d'activités 2017 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.
10. Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
  - Election du/de la Président/e.
  - Election du/de la Vice-président/e.
  - Election de deux scrutateurs/trices.
  - Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes.
11. Nomination d'un membre suppléant à la commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal et des statuts.
12. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel :** 21 présents, 5 excusés et 1 absent.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

## **Point 2 Pièce 037 Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2017**

Madame Valérie Alaix-Lassueur souhaite modifier la Page N°7, point N°11, paragraphe N°5 : Certains enfants habitant Saint-George n'ont réellement pas les trente minutes prétendues pour la pause de midi étant donné qu'ils ont un long trajet à pied de l'arrêt de bus à leur domicile. D'autre part, avec le retard fréquent du bus, le temps de pause de moins de trente minutes touche encore plus d'enfants. Les familles concernées devraient connaître leurs droits et devraient recevoir une subvention particulière annoncée dans l'article 30 de la LEO.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

## **Point 3 Communications du bureau**

Le Président a reçu une copie d'un courrier de la Municipalité de Coinsins daté du 12 avril 2018. Ce courrier, dont il donne lecture, évoque les constructions scolaires sur le site de Coinsins.

## **Point 4 Communications du Comité de Direction**

### **Madame Claudine Vanat-Gachet**

#### **Révision des statuts**

Tous les points et remarques des Communes ont été traités par le CoDir. Une séance a été organisée le 9 février 2018, séance à laquelle tous les exécutifs des dix Communes membres ont été conviés. Le Préfet était présent en première partie de cette séance. Les articles ont tous été passés en revue et ont été validés oralement par tous les participants. Les CoDir a demandé, à toutes les Communes, de confirmer par écrit leur accord sur la dernière version des statuts remaniée durant la séance du 9 février 2018. Si huit Communes ont validé cette ultime version, un courrier commun des Municipalités de Bassins et Begnins est parvenu au CoDir à la fin mars. Ces deux Communes proposent de nouvelles modifications. Entre-temps, la Préfecture a informé le CoDir qu'une nouvelle marche à suivre, concernant la révision des statuts des Associations Intercommunales, était en cours d'élaboration. Ainsi, une nouvelle procédure sera validée par le Service des Communes et du Logement (SCL) et le CoDir ne manquera pas de tenir informés les membres du Conseil Intercommunal de la suite de cette affaire.

Madame Vanat-Gachet annonce que les camps et sorties scolaires sont maintenus jusqu'à fin juin. Aucune gratuité n'a été demandée à l'AISE à ce jour. Le CoDir attend des informations du Canton pour la suite de ce dossier. Un tableau « impact par Commune » est présenté aux membres pour expliquer l'impact de la gratuité des sorties scolaires sur les Communes.

### **Madame Cécile Martini**

Madame Cécile Martini présente une étude démographique effectuée par le Comité de Direction.

### **Madame Céline Etoupe**

Madame Céline Etoupe annonce que le préau couvert de Le Vaud a été vendu pour la somme de CHF 10'000.00.

### **Prise de parole de Madame Gobet-Mahler – Directrice**

L'assemblée accepte de donner la parole à Madame Gobet-Mahler – Directrice.

Madame Gobet-Mahler annonce que le pic démographique et donc l'augmentation de la population impacte grandement les constructions scolaires.

La Direction des écoles souhaite que les pôles restent à taille humaine. Il est dès lors probable qu'à l'avenir le déplacement du pôle 5-6 à Vich et du pôle 7-8 à Coinsins soit effectif.

Les constructions scolaires proposées au Conseil Intercommunal ce soir sont très importantes pour le bon déroulement de la scolarité.

## **Point 5**

### **Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2017 – Préavis N°01/2018.**

- Pièce 038 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°01/2018  
Le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter les comptes de l'année 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.
- Pièce 039 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°01/2018 par Monsieur Jacques Favre  
qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'année 2017 tel que présenté et d'en donner décharge au CoDir, au boursier de l'Association et à la commission de gestion et des finances.

### **Discussions et remarques :**

Monsieur Stéphane Gabriel demande si des tableaux interactifs sont inclus dans le contrat cadre ?

Madame Cécile Martini répond que le contrat cadre ne concerne que le mobilier.

Monsieur Laurent Vukasovic demande ce que va devenir le matériel défectueux?

Madame Cécile Martini répond que ce matériel sera envoyé en Roumanie ou en Afrique.

### **Le Président passe au vote du préavis :**

#### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°01/2018,
- Oûi les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

#### **Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'accepter les comptes de l'année 2017 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction et au boursier de l'Association.

### **Point 6 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2017– Préavis N°02/2018.**

Pièce 044 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°02/2018  
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2017.

Pièce 045 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°02/2018 par Monsieur Jacques Favre  
qui propose au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2017.

#### **Discussions et remarques :**

La parole n'est pas demandée.

### **Le Président passe au vote du préavis :**

#### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2018 du 23.03.2018 ;
- Oûi les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

#### **Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- De donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2017.

### **Point 7 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de mobilier scolaire– Préavis N°03/2018.**

Pièce 046 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°03/2018  
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'adopter le préavis N°03/2018 concernant la demande d'achat de mobilier scolaire pour un montant de CHF 140'000.00 TTC.

Pièce 047 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°03/2018 par Monsieur Jacques Favre  
qui propose au Conseil Intercommunal d'adopter le préavis N°03/2018 concernant la demande d'achat de mobilier scolaire pour un montant de CHF 140'000.00 TTC.

**Discussions et remarques :**

Monsieur Laurent Vukasovic propose de modifier les conclusions ce qui est accepté.

**Le Président passe au vote du préavis :**

**Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°03/2018 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 1 abstention.**

- D'adopter le préavis N°03/2018 concernant la demande d'achat de mobilier scolaire pour un montant de CHF 140'000.00 TTC.
- De financer cet achat par la trésorerie ou le cas échéant par le biais d'un emprunt.
- De compenser l'impact au compte de fonctionnement par un prélèvement au fond de renouvellement du mobilier 9282.00.

**Point 8 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de modulaires pour Vich – Préavis N°04/2018.**

Pièce 048 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°04/2018  
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'adopter le préavis N°04/2018.

Pièce 049 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaires sur le préavis N°04/2018 par Madame Karin Pasche  
qui recommande au Conseil Intercommunal de bien vouloir accorder le crédit de CHF 60'000.- destiné à financer l'achat d'éléments modulaires sur le site scolaire de Vich tel que présenté dans le préavis N° 04/2018.

Pièce 050 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°04/2018 par Monsieur Jacques Favre  
qui propose au Conseil Intercommunal d'adopter le préavis N°04/2018.

**Discussions et remarques :**

Monsieur Stéphane Gabriel demande ce qui se passera avec ces éléments modulaires quand ils ne seront plus nécessaires à Vich ?

Madame Céline Etoupe répond que la salle de couture du site scolaire de Le Vaud doit être remplacée et les éléments modulaires de Vich seront donc déplacés à Le Vaud.

**Le Président passe au vote du préavis :**

**Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°04/2018 du 16.03.2018 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions.**

- D'adopter le préavis N°04/2018 concernant l'acquisition d'éléments modulaires sur le site scolaire de Vich.
- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour l'achat d'éléments modulaires nécessaires à la création d'une classe sur le site scolaire de Vich.
- De financer cet achat par notre trésorerie ou le cas échéant par le biais d'un emprunt.
- De porter au budget de fonctionnement durant 3 ans la somme de CHF 20'000.00 par année au titre d'amortissement sur le compte N°351.3310.00 (nouveau groupe comptable à créer).

**Point 9**                      **Approbation du rapport d'activités 2017 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.**

Pièce 052                      Tous les membres ont reçu ce rapport par courrier.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités du Conseil d'Etablissement pour l'année 2017.

**Point 10**                      **Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.**

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

**Election du/de la Président/e :**

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Election du/de la Vice- Président/e :**

Monsieur Stéphane Gabriel accepte de poursuivre son mandat de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

### **Election de deux scrutateurs/trices :**

Madame Karin Pasche et Madame Antonella Salamin acceptent de poursuivre leur mandat. Elles sont élues à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

### **Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes :**

Madame Valérie Alaix-Lassueur et Monsieur Nicolas Beck acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

### **Point 11      Nomination d'un membre suppléant à la commission de révision du règlement du conseil intercommunal et des statuts.**

Suite à la démission de Madame Séverine Pelichet, un-e membre suppléant doit être élu-e ce soir.

Madame Sylvie Müller se présente elle est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

### **Point 12      Divers et propositions individuelles**

Madame Antonella Salamin souhaite recevoir les graphiques concernant la démographie. Ce document sera envoyé à tous les membres par la secrétaire.

Madame Cécile Martini souhaite la bienvenue à tous à Bassins et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h05.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht